

1.

**L'agir patrimonial
comme processus
de résilience :**
un mythe et ses limites

BY ROBERT BELOT

L'agir patrimonial comme processus de résilience : *un mythe et ses limites*

ROBERT BELOT¹

Résumé

Contemporaine du développement de l'éthique de la sollicitude (du « care ») et de l'avènement de la « victime » dans l'histoire dans les années 1970, la notion de « résilience » a envahi peu à peu les sciences humaines et sociales. Elle a intégré récemment le discours sur le Patrimoine et ses vertus supposées. L'opinion commune et les institutions culturelles (comme l'UNESCO) prêtent volontiers à la démarche patrimoniale un potentiel de consolation, de réconciliation, de « resynchronisation ». Les mémoires « dominées » y voient aujourd'hui une source de *réparation*, à la fois mémorielle et matérielle. Elle inspire les acteurs sociaux et politiques des territoires victimes de transformations brutales. Après un événement disruptif, *l'agir patrimonial* permettrait de retisser des liens pour guérir et prévenir du pire, pour conjurer la souffrance ou la perte, finalement pour résister à la fatalité de l'histoire afin de mieux appréhender l'avenir. C'est ce mythe réconciliatoire de la résilience que nous souhaiter examiner.

Mots-clés

héritage – résilience – mémoire – restitution – réconciliation – victime

¹ Université Jean Monnet (Lyon Saint-Etienne) – Module européen Jean Monnet *HistEuropa*
robert.belot@univ-st-etienne.fr

Abstract

Contemporary with the development of the ethics of care and the advent of the “victim” in history in the 1970s, the notion of “resilience” gradually invaded the social sciences. It recently integrated the discourse on Heritage and its supposed virtues. Public opinion and cultural institutions (such as UNESCO) readily attribute to the Heritage approach a potential for consolation, reconciliation, “resynchronization”. “Dominated” memories today see it as a source of reparation, both moral and material. It inspires social and political actors in territories victims of brutal transformations. After a disruptive event, the heritage acting would make it possible to reweave links to heal and prevent the worst, to ward off suffering or loss, and finally to resist the fatality of history in order to better understand the future. It is this myth of reconciling that we propose to examine throughout some examples.

Keywords

heritage – resilience – memory – restitution – reconciliation – victim

La « résilience » est une notion multiréférentielle née dans la science mécanique qui a envahi peu à peu les sciences humaines et sociales (Nillus, 2018). Contemporain du développement de l'éthique de la sollicitude (du « care », Gilian, 1982) et de l'avènement de la « victime » dans l'histoire, le mot est entré récemment dans le langage courant. La notion de « résilience » a intégré récemment le discours sur le Patrimoine et ses vertus supposées. En effet, l'opinion commune prête volontiers à la démarche patrimoniale un pouvoir social quasiment analgésique ou thaumaturgique : résilience sociale, psychologique, territoriale, géopolitique, économique... L'UNESCO l'a adopté, opérant ainsi une mutation dans la philosophie même de la distinction patrimoniale : il s'agit non plus seulement de signaler les prouesses de la créativité humaine ou de célébrer les beautés de la nature, mais aussi de prendre en compte ce que l'homme a fait de pire et de protéger des éco-systèmes mis en danger par l'homme.

Il y a l'idée sous-jacente que le patrimoine, comme la psychanalyse, aurait la faculté de réconcilier, de soigner, de neutraliser le conflit, de compenser le manque ou de dépasser la division grâce à la magie réparatrice de la remémoration. Tout se passe comme si la réactivation, la récupération et la préservation du passé était un facteur de palingénésie et une promesse d'avenir et de renouveau. L'exemple le plus frappant actuellement est le mouvement en faveur de la restitution des biens culturels mal acquis pendant la période de colonisation. Le phénomène n'est pas nouveau et il s'inscrit dans la longue histoire des « archives trophées ». La récupération des biens du passé aurait un effet de rédemption et de réparation qui permettrait aux anciens pays colonisés de réinvestir leur identité et de se réconcilier avec eux-mêmes et avec les anciens colonisateurs. On pourrait rapprocher cette actualité d'une autre actualité : la mort tragique de George Floyd (juin 2020) à Minneapolis. Cet événement a suscité une vague d'indignation qui, dans le monde entier qui s'est cristallisée sur les monuments de l'espace public qui témoignaient de l'histoire de la domination des Blancs sur les Noirs. Les « héros » d'hier devaient

être débouloonnés au profit des « victimes » qui sont toujours privées d'une reconnaissance patrimoniale et morale dans l'espace public. C'est dire *a contrario* l'importance que l'opinion accorde au patrimoine, c'est-à-dire, au-delà du monumental ou du mémorial, à l'histoire des victimes et à la revendication de leur juste place dans l'histoire, avec en ligne d'horizon l'idée que le recours à la mémoire et au patrimoine peuvent se transmuier en un agir pour le présent. La notion de résilience est généralement sollicitée lorsqu'il y a eu événement bouleversant, disruptif, voire traumatisant, que ce soit lors d'une catastrophe historique (e.g. conflit, génocide), technologique ou naturelle, ou que ce soit à la suite d'un processus plus ou moins lent qui provoque un changement radical de l'environnement social, économique ou politique (e.g. décolonisation, désindustrialisation).

Nous proposons de questionner cette idée-reçue à travers une double perspective. D'abord, en quoi cette notion sur-sollicitée peut-elle être considérée moins comme un concept que comme un « marqueur » de l'évolution du rapport des sociétés contemporaines à l'enjeu de la mémoire, de ses objets et de ses points de cristallisation ? Ensuite, en quoi la notion de « résilience » (née dans le monde anglo-saxon au début des années 1970 et popularisée au début des années 2000) est-elle opératoire pour analyser les effets supposés de la patrimonialisation du conflit, de la souffrance, de l'absence, de la perte ? La question ultime étant de savoir s'il s'agit d'une réalité sociale ou d'une doxa d'époque, une fiction instituante, un mythe ?

Ce papier a été nourri par l'expérience de quatre années d'enseignement, de séminaires et de recherche du master Erasmus mundus DYCLAM+, consacré aux enjeux géopolitiques du patrimoine culturel, qui a fait l'objet d'une publication collective (Belot, Martin, 2022).

1. La « résilience » comme marqueur d'une évolution du rapport à la mémoire

1.1. La notion transdisciplinaire de résilience

Il convient d'abord de cerner ce que la notion de résilience recouvre, car elle relève de plusieurs registres disciplinaires et se révèle être très polysémique et très ductile du fait qu'elle n'a pas accédé (encore) à la stabilité qu'offre un véritable statut scientifique (Manciaux, 2001). Si son étymologie est mal connue, on sait que le mot a été employé dans la culture anglo-saxonne, qu'il a surgi à l'orée des années 1970 pour se répandre dans les années 2000. Les recherches en psychologie et psychiatrie ont été les plus consommatrices de la notion et son agent principal de diffusion (Luthar et al., 2000).

Il est difficile de dégager une formule unique qui permette de rendre compte de cette diversité des emplois de la notion de résilience. Une définition pourtant est susceptible de fédérer les approches et d'ouvrir sur des perspectives heuristiques intéressantes : la résilience serait la « capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes sévères » (Manciaux et al. 2001).

Cette définition provient de chercheurs en santé publique. Elle est tirée d'un livre dont le titre est tout un programme : *La résilience : résister et se construire*. Deux autres notions interviennent : la « résistance », c'est-à-dire une force qui s'oppose à une autre force ; et la « construction », c'est-à-dire une action positive qui confère de la stabilité et de l'identité. Ces deux notions s'inscrivent dans une dialectique du dépassement de forces antagoniques entre le négatif et le positif, le subi et le construit.

1.2. Le tournant des années 1970 et l'entrée dans l'ère victimaire

Au cœur de la notion, on trouve le rapport à la violence. Pourquoi ? C'est dans le domaine psychiatrique que la notion a été le plus massivement sollicitée et diffusée auprès du grand public. Tout est parti des Etats-Unis où le terme émerge au tout début des années 1970 dans les études sur les enfants (Werner et al., 1971). En France, le docteur Boris Cyrulnik a été l'agent majeur de cette diffusion médiatique. Et c'est pourquoi la résilience est presque systématiquement associée à la violence psychologique. Schématiquement et pour l'opinion commune, on pourrait dire que la résilience est un processus de dépassement d'un acte de violence subi. Cette définition fait intervenir une autre notion : celle de « victime ». Victime d'un acte de violence subi. C'est ainsi que l'entend le neuropsychiatre Boris Cyrulnik quand il répond à la question de savoir pourquoi ce concept n'a-t-il pas été étudié plus tôt : « Parce qu'on a longtemps méprisé les victimes. »

Au cœur de la configuration résiliente, on trouve le couple Victime / Violence qui résulte d'un événement de haute intensité, qui peut provoquer des réactions traumatiques. On associe généralement cet événement à une violence inter-individuelle (la violence faite aux enfants, par exemple Manciaux, 2015). L'importance actuelle dans les sociétés occidentales de l'enjeu du « développement personnel » multiplie études et livres sur la manière de se « déconditionner de son passé » (Hahusseau, 2018) et de « guérir de ses traumatismes et de ses blessures » (Boris Cyrulnik).

Mais ce peut être des événements collectifs, comme les conflits et les guerres. Le processus résilient commence par la volonté de résister à cet enfermement diabolique pour neutraliser l'impact déstabilisant de la violence et pouvoir accéder à un état soutenable. La démarche de réappropriation/dépassement de ce passé douloureux permet alors de déclencher le processus résilient qui ouvrira une phase vertueuse et re-créatrice : consolation, guérison, réparation, réconciliation, protection, valorisation, dynamisation.

La Grande Guerre européenne (1914-1918), la guerre la plus meurtrière et la plus brutale de l'histoire d'humanité, est à l'origine de l'avènement de la médecine de guerre. Outre les innombrables blessés et amputés qu'il fallait soigner et réinsérer, certains survivants ont été marqués par le syndrome du stress post-traumatique. La psychologie avait un nouveau champ à explorer. Freud a été interpellé par cette question, comme en témoigne son livre *Considérations sur la guerre et sur la mort*. Plusieurs centaines de milliers de Français et d'Allemands ont été atteints de troubles psychiques (Crocq, 2014). Il a fallu traiter ce qu'on commençait à appeler les « névroses de guerre (Bogousslavsky & Tatut, 2012). La guerre du Vietnam a provoqué une accélération de la prise en compte du traumatisme psychique de guerre. Emerge alors le concept de "Post-Traumatic Stress Disorder". Ce n'est pas un hasard si la notion de « résilience » s'est affirmée aux Etats-Unis.

Des études américaines récentes ont tenté d'appliquer la métaphore de la résilience aux survivants de la Shoah (Greene et al, 2012). Car les années 1970 sont aussi un tournant pour la recherche historique, portée par les tendances de la mémoire collective et affective. La recherche se polarise sur la question de la violence de masse. C'est l'entrée dans « l'ère de la victime (Roder, 2019) » et de « l'empire du traumatisme (Fassin & Rechtman, 2011) ». En France, on constate cette évolution dans la mémoire et l'historiographie du Second Conflit mondial et de l'occupation allemande : une phase primitive, polarisée autour de la glorification du Résistant (héros du combat antinazi et symbole du renouveau politique), portant ombrage aux victimes (la déportation des juifs, par exemple (Belot, 2005)) et à la résistance civile, a fait place peu à peu à la prise en compte de la nocivité du régime de Vichy (dans la déportation des juifs, dans la collaboration franco-allemande), des « bourreaux » (les collaborateurs, les traîtres, les supplétifs de la police allemande). Aujourd'hui, la mémoire nationale est centrée sur la question de la spoliation des juifs et la mise en valeur des Justes (qui ont sauvé des juifs) (Belot, 2013).

La Shoah est ainsi devenue un élément nodal de la remémoration de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La Première Guerre mondiale n'est pas restée à l'écart de cette tendance lourde. Elle est réinterprétée aujourd'hui à travers le prisme de la « brutalisation (Mosse, 1990) » et de la souffrance des Poilus. Après une longue phase mémorielle où l'héroïsme et le patriotisme sont mis en avance, les historiens s'intéressent aujourd'hui au vécu intime et quotidien des Poilus (Cazals & Loez, 2012) ou à la « communauté européenne de la souffrance » qui a réuni les combattants de tous les camps (Rousseau, 1999-2003). On observe une dialectique et une interaction entre la mémoire et l'histoire savante, et la revendication des groupes concernés.

Cette dynamique compassionnelle permet à d'autres pans de la mémoire souffrante de l'humanité de ré-émerger (colonisation, esclavage...) et de réclamer leur droit à intégrer le patrimoine mondial.

Le projet européen, qui prend forme au sein même des luttes de la Résistance contre le nazisme pendant la Seconde Guerre et qui aboutira à l'Union européenne, participe de cette volonté de mettre fin à un cycle de violence commencé en 1870. Il est une manifestation de la *résilience géopolitique* : penser les causes des conflits (le nationalisme et le racisme) pour dépasser la souffrance et la division afin d'accéder à la paix et à la réconciliation. Dans ses *Considérations sur la guerre et sur la mort*, Freud avait bien analysé ce processus de désagrégation du lien européen que la Grande Guerre, la « plus sanglante et plus meurtrière qu'aucune des guerres du passé », avait provoqué : « Elle renverse tout ce qu'elle trouve sur son chemin, et cela dans une rage aveugle, comme si après elle il ne devait plus y avoir d'avenir ni de paix entre les hommes. Elle fait éclater tous les liens de communauté qui rattachent encore les uns aux autres les peuples en lutte et menace de laisser après elle des rancunes qui rendront impossible pendant de longues années la reconstitution de ces liens. » La résilience est justement une tentative pour « reconstituer » du lien. Cette reconstitution est au fondement de l'agir patrimonial qui est un processus de réappropriation dynamique d'un événement

passé en vue de son dépassement créateur. Dans le cas de l'Europe, cette dynamique a été opérée principalement par la création institutionnelle, le rôle des peuples étant resté modeste.

Ce qui n'a pas encore été remarqué c'est qu'il y a concomitance chronologique entre le surgissement de la notion de « résilience » et le regain d'intérêt pour le patrimoine, qui traduit aussi la recherche d'une autre temporalité et d'autres valeurs après le cycle des Trente Glorieuses. C'est aussi le moment où l'écologisme prend son envol.

Pierre Nora, l'inventeur des « lieux de mémoire », parle d'explosion : « On assiste à une inflation brutale et désordonnée de tous les objets du patrimoine. Par pans entiers, de nouveaux champs sont entrés dans le domaine du patrimoine (Nora, 2011). » Il prend pour exemple la création en 1972 du musée des Arts et Traditions populaires. On pourrait y ajouter, à la fin des années 1970, les recherches menées par l'historien Maurice Daumas, dans le cadre du CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers), sur la naissance de « l'archéologie industrielle » comme champ d'investigation, ou la décision du président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, en 1977, de transformer la gare d'Orsay en musée et d'instaurer en 1980 l'année dite du Patrimoine. Les signes annonciateurs du monde post-industriel étaient déjà perceptibles. Tout un modèle de développement allait devenir « victime » d'une nouvelle modernité. Il fallait s'intéresser à ce qui allait mourir et à ce qui pouvait être sauvé. On assiste alors à une dilatation et à une « extension métaphorique » (P. Nora) de la notion qui était réservée jusque-là au monumental, au majestueux et au spectaculaire. A la source de ce phénomène d'hypermnésie, il y aurait, selon Pierre Nora, « l'accélération de l'histoire » qui aurait provoqué un « sentiment de perte » face à l'imprévisibilité de l'avenir (Nora, 2011). La mondialisation a renforcé ce sentiment et à participer de ce besoin de ressourcement identitaire, voire communautaire. La diffusion du numérique dans nos vies représente une révolution dans notre rapport à la trace et au souvenir, mais aussi dans la naissance d'un patrimoine virtuel doué d'une capacité de dissémination infinie.

1.3. Patrimonialiser la violence, l'injustice et la perte pour conjurer la douleur

Depuis peu, l'UNESCO affiche la « résilience » comme l'une de ses ambitions car la résilience est devenue l'un des attributs du patrimoine. Pourtant, le mot apparaît très peu dans les textes unesquiens et désignent d'abord le patrimoine naturel. Si l'on se reporte aux *Textes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial de 1972* (UNESCO, édition 2019), on trouve un texte daté du 10 juillet 2019 qui s'intitule : *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel). Deux articles en font mention. L'article 15 : « Intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale et dans les mécanismes de coordination, en prêtant particulièrement attention à *la résilience des systèmes socio-écologiques des biens* ». Le patrimoine apparaît comme une victime potentielle car on entend « combattre les périls qui menacent le patrimoine ». L'article 118 bis qui évoque l'évaluation de l'impact environnemental : « Cela garantira la sauvegarde à long terme de la valeur universelle exceptionnelle et *le renforcement de la résilience du patrimoine face aux catastrophes et au changement climatique* ».

Le paradoxe cruel est que l'UNESCO a eu à faire face à une autre forme de menace subie par les sites qu'elle a classés pour les protéger : le terrorisme anti-patrimoine, où le patrimoine en tant que tel devenait la cible à détruire par des mouvements culturicide.

Depuis une dizaine d'années, l'actualité a mis en évidence l'enjeu géopolitique que représente le patrimoine et les biens culturels (Belot, 2018). Des événements tragiques ont révélé à l'opinion la puissance symbolique du patrimoine culturel : des mausolées protégés à Tombouctou à l'incendie de Notre-Dame-de-Paris en passant par la destruction de l'Arche de Palmyre. La Communauté internationale a enfin pris en compte cet enjeu. Un signal fort a été donné par la Cour pénale internationale qui a rendu le 27

septembre 2016 un jugement historique contre le djihadiste malien qui a reconnu avoir détruit une partie du patrimoine religieux de Tombouctou ; pour la première fois est reconnu le crime contre le patrimoine. S'il faut réprimer, il est nécessaire de réparer et prévenir. C'est pourquoi le 20 mars 2017, à Abou Dhabi, en collaboration avec l'UNESCO, une nouvelle fondation a été créée (*Aliph*) dont l'objet est « la protection du patrimoine en péril ». Mais le péril ne prend pas toujours une dimension spectaculaire. Le développement du trafic de biens culturels, suite notamment au désordre qui règne au Moyen-Orient, constitue une menace importante car c'est une manière de priver les peuples de leur patrimoine. C'est pourquoi le Conseil de sécurité des Nations unies a voté une résolution (12 février 2015) qui appelle à protéger et à défendre le patrimoine culturel contre le pillage, le trafic et les destructions dans toutes les zones de conflit.

L'Europe s'est pleinement engagée dans cette politique. Les 47 ministres en charge du patrimoine au Conseil de l'Europe ont lancé un appel à Namur (avril 2015) pour une meilleure « solidarité internationale ». La Commission Européenne entend renforcer la coopération intra-européenne et s'est engagée (juillet 2017) à protéger le « patrimoine mondial ». Elle a décidé de modifier l'environnement réglementaire en proposant une incrimination spécifique aux biens culturels (en lien avec la lutte contre le financement du terrorisme) et un règlement européen permettant de lutter de manière globale contre l'importation illicite de biens culturels dans l'UE, en lien avec les pays en développement.

Il y a le patrimoine victime à protéger et il y a les victimes de l'histoire à protéger en les patrimonialisant. Les inscriptions sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO marquent une évolution qui fait écho à cette tendance victimaire et lui offre de nouveaux horizons. Le patrimoine majestueux et spectaculaire, qui valorise la capacité de l'homme à se dépasser, laisse la place au patrimoine de la désolation qui se veut à la fois hommage aux victimes et message de prévention. Citons quelques exemples emblématiques de trois types de violence historique qui ont reçu

la reconnaissance unesquienne : ile de Gorée (1978) ; Auschwitz (1979) ; Dôme de Genbaku à Hiroshima (1996). Si l'on analyse la liste des biens culturels qui ont reçu le label « Patrimoine européen » (attribué par l'Union européenne depuis 2005), on observe que 6 sites sont des lieux qui symbolisent le patrimoine tragique de l'Europe. La sélection de 2020 fait apparaître deux classements (sur 10) qui ont un rapport direct avec l'Europe en guerre (Le site de Commémoration Łambinowice (Pologne) et le lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon (France) consacré à la mémoire des Justes (ceux qui ont aidé des juifs pendant la période nazie), et un classement lié à la bienveillance faite aux victimes : Les Colonies de Bienveillance (Belgique et Pays-Bas). On notera le Mémorial de Sighet (Roumanie), classé en 2018, qui est le premier consacré (dans le cadre de ce label) à la mémoire des victimes du communisme. Mais la philosophie de cette labellisation vise à mettre en valeur la dimension européenne de biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc., en tant que témoins d'une histoire partagée et d'une culture commune pour aboutir à la construction européenne.

La patrimonialisation de la mémoire du pire se présente alors comme une forme de résilience : la remémoration d'un souvenir violent (la résistance à l'oubli) est une manière de prendre en compte les victimes et leur souffrance dans une démarche de dépassement de cette histoire tragique qui vise *in fine* deux objectifs : la réparation et la prévention (Belot, 2017).

La résilience ne se limiterait donc pas à la « consolation », au repli dans une identité imaginaire et nostalgique. Il s'agit de tenter de se réconcilier avec soi et avec ceux qui ont commis violence ou injustice. Il s'agit de tenter d'assumer une perte (perte d'une personne, d'un paysage, d'une tradition, d'une activité...) pour quelque chose (un mieux-être, etc...) (Juffé, 2013/4). Tout est dans la différence entre « l'inconsolé » (qui admet une perte, une privation intolérable, mais qui veut transformer sa souffrance en revendication ou en action) et « l'inconsolable » (qui est impuissant à opérer cette transformation et à se remettre de la perte ou du traumatisme) (Focssel,

2015). Freud avait bien vu que la consolation ne devait pas être un refuge de la détresse dans la religion, le repli sur soi ou la métaphysique, ce qui conduirait à une guérison illusoire.

Le processus de patrimonialisation est intrinsèquement lié à l'idée selon laquelle la distinction mémoriale (le souvenir matérialisé, entretenu, valorisé durablement) doit servir à entretenir la mémoire pour que le futur n'oublie pas le passé. Cette opération de survie de la mémoire (et c'est le deuxième attribut de la patrimonialisation) est réputée être douée d'une vertu de prophylaxie : la mémoire doit servir à forger un futur meilleur car elle aurait la capacité de protéger et de transformer. D'où la notion (contestable) de « devoir de mémoire ».

Une définition de la résilience doit prendre en compte la dialectique de la résistance et du rebond. Le mot « résilience » serait un dérivé du verbe latin *salire* (Cresti, 2014) (sauter, le préfixe « re » indiquant un mouvement arrière (Tisseron, 2009)) et le mot « résistance » viendrait du verbe *stare* (rester stable, debout, « se tenir en faisant face »). Appliqué au patrimoine, cela donne : se souvenir pour aller de l'avant et pour que le pire « ne se reproduise plus ». Le patrimoine ouvrirait alors la possibilité magnifique de pouvoir guérir du pire et de résister à la fatalité de l'histoire. L'Union européenne pourrait être regardée comme l'exemple le plus abouti de la validité de cet axiome. Mais le souvenir du génocide arménien ou de la Shoah, entre autres exemples, n'a pas empêché d'autres génocides contemporains, comme le Rwanda. On peut se mettre d'accord sur le fait qu'au cœur de la définition du patrimoine, il y a l'idée de mouvement, de dynamique. Cela contrebat une opinion très répandue selon laquelle le patrimoine serait le synonyme de conservatoire passéiste et de contemplation onanistique.

2. La mémoire et ses vertus socialement réconciliatoires

2.1. Les vertus analgésiques de l'agir patrimonial

Le patrimoine est considéré généralement comme un facteur de résilience en raison de son potentiel de réconciliation, de raccommodement, de « resynchronisation ». Après un événement qui fait rupture, il retisse des liens pour produire plus d'harmonie, pour conjurer la violence et apaiser la souffrance. De quels liens s'agit-il ? Les liens entre le passé et le présent ; les liens entre les individus ; les liens entre les communautés ; les liens entre les nations. L'histoire (au sens de la discipline historique) est souvent présentée comme l'opérateur cardinal de cette métamorphose réconciliatoire : elle permettrait de se réconcilier avec le passé et le temps, avec soi et avec les autres.

L'agir patrimonial, qui participe de la démarche historique en tant que vecteur et médiateur, dépend bien sûr de l'événement qui est à l'origine de la rupture et du désir de patrimoine et de résilience. L'événement qui provoque le choc, la peur ou la souffrance peut être très diversifié, mais on pourrait distinguer deux grandes catégories d'événement-rupture : l'événement historique (lié à l'homme) et l'événement naturel (échappant au pouvoir de l'homme). Chaque type d'événement peut relever de deux régimes de temporalité : courte et longue.

L'événement « disruptif » (ou brutal) se situe dans un temps court et dans un espace limité et une certaine soudaineté : ce peut être une révolte, une guerre (civile et étrangère), une crise sanitaire (Covid 19), un affrontement violent entre communautés, une catastrophe (climatique, sanitaire, technologique). L'événement « évolutif » (ou durable) peut être qualifié de « basse intensité » car il se déploie sur un temps moyen (la colonisation, l'apartheid, la désindustrialisation, la modernité, la mondialisation) ou sur un temps long (le changement climatique, le rapport hommes/femmes). Nous allons ici nous en tenir aux événements de type historique.

La patrimonialisation-réconciliation exige un protocole spécifique qui doit assurer la connaissance et la reconnaissance du conflit. Le processus de résilience présuppose une prise de conscience par les deux parties en conflit et donc un partage. La démarche est différente de l'option judiciaire qui aboutira à la désignation d'un coupable et l'établissement d'une peine. La patrimonialisation-réconciliation doit s'inscrire dans une coproduction de la prise de conscience et de la recherche de la « vérité » selon les précautions méthodologiques et les protocoles de l'histoire des historiens.

Les massacres de masse du XXe siècle ont permis la mise au point de modèles d'analyse sur la mémoire et l'histoire du pire (Sémelin, 2005).

Le procès de Nuremberg avait une dimension judiciaire avérée, mais il servait en même temps (et même surtout) un enjeu patrimonial : il fallait écouter les témoins et consigner les faits pour construire une connaissance du nazisme et de ses méfaits, pour en conserver la mémoire dans l'avenir. Les nombreux volumes du procès constituent une sorte de monument de papier de nature historico-mémoriale qui témoigne du drame subi par les populations européennes et se présente comme un avertissement. Ce procès a permis de réunir les Européens autour du rejet des idéologies liberticides et hégémoniques et d'imaginer un nouvel horizon. Beaucoup déplorent que la chute de l'empire soviétique n'ait pas donné lieu à un « Nuremberg du communisme », c'est-à-dire un moment symboliquement fort qui permet d'ouvrir le chemin d'une catharsis collective à partir de la connaissance du phénomène historique et de la reconnaissance de la souffrance subie.

D'autres expériences plus proches de nous ont eu lieu, qui ont montré l'intérêt du patrimoine comme source de résilience et de recreation du lien social et national. La réappropriation éclairée du passé (proche ou lointain) crée la possibilité d'une réconciliation/réparation de soi avec soi et de soi avec les autres. C'est le cas de la Commission de la vérité et de la réconciliation en Afrique du Sud (1996-1998) qui a été créée par le *Promotion of National Unity and Reconciliation Act* du 19 juillet 1995, peu de temps après l'accession

de Nelson Mandela au pouvoir. La mission principale était de recenser les violations des droits de l'Homme depuis 1960 pour constituer un patrimoine de la discrimination. C'est aussi le cas de la *National Unity and Reconciliation Commission* mise en place au Rwanda (1999) après l'horrible génocide des Tutsis (1994), le dernier massacre de masse du XXe siècle. Le site officiel indique : "The NUR was created in March 1999 by a parliamentary law to promote Unity and Reconciliation among Rwandans in the aftermath of the devastating 1994 genocide against Tutsis to mark a major milestone in changing, fundamentally, effects of bad governance based on discrimination and exclusion. NURC has been a pivotal institution in the process of unity and reconciliation policy implementation, social trust and social cohesion towards the main goal achievement of building a united country." Une *Commission nationale de lutte contre le génocide* a été chargée de constituer la mémoire du génocide. De nombreux historiens ont été associés à cette démarche qui amorce un processus de patrimonialisation. Leur présence témoigne de la volonté de mettre en perspective cet événement pour l'inscrire dans une dynamique patrimoniale. Un mémorial a été édifié. C'est par cette dynamique que le travail de mémoire et de deuil peut se développer et éviter l'ornière de l'oubli, de la vengeance, de la « contagion émotionnelle (Dingeon, 2011) » ou du déni. Cette politique de mémoire, mobilisant la société civile, sert une ambition de reconstruction des institutions, de réconciliation nationale et de prévention par la promotion des droits fondamentaux de la personne, la réhabilitation des survivants et, bien sûr, à « éradiquer l'idéologie divisionniste et génocidaire » (Kanimba Misago, 2009). Le cas rwandais illustre la validité de ce que je pourrais appeler *la quadrature patrimoniale* : Mémorialisation-Réparation-Réconciliation-Prévention.

Des méthodes assez proches ont été mobilisées à la suite des attentats du 13 novembre 2015. Une équipe de scientifiques et d'historiens ont aussitôt lancé une campagne d'enregistrement des témoignages (des victimes et des parents des victimes, des témoins directs ou indirects) et d'études interdisciplinaires pour

constituer un patrimoine de cet événement tragique pour dépasser le traumatisme. A l'occasion de la première *Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme* qui a lieu le 11 mars 2020, à laquelle le président Macron a participé, l'historien Denis Peschanski, un des initiateurs du projet, déclarait que les études mises en place visaient à comprendre les mécanismes de résilience. « La résilience doit permettre de renvoyer le passé à sa place, c'est-à-dire dans le passé », déclare-t-il dans l'hebdomadaire *Télérama* (11 mars 2020), et la commémoration est justement une manière d'accomplir cette délicate transmutation. En comparant avec la manière dont les Américains ont patrimonialisé le 11 septembre 2001, il observe que « les États-Unis ont construit leur résilience collective autour de la figure du héros » alors que la France a choisi celle de la victime.

On pourrait donc dire que la patrimonialisation-résilience est *mise en présence du passé*, mais du passé en tant que passé conscientisé et assumé. C'est le passé dominé et non pas le passé qui domine le sujet par la nostalgie, l'intrusion incontrôlée, l'évitement, la peur, la névrose. Cette transmutation exige une mise en narration (témoignage, monument, livre, musée, exposition...). « Tous les chagrins sont supportables si on en fait un récit » ce qui n'est pas toujours le cas pour certains (Primo Levi, par exemple) » (Cyrulnik, 1999).

En effet, le récit, en mettant à distance l'événement subi, objectivise l'acte patrimonial et ouvre la voie à l'accomplissement du travail de deuil favorisé par la réappropriation du passé et la promesse d'une inscription dans l'avenir.

Le « cadre de narration (Crocq, 1999) » peut prendre des formes diverses, et à titre principal : témoignages, musée (réel ou virtuel), labellisation (Patrimoine européen), distinction (UNESCO, les Justes), mémorial, monument (réel ou virtuel comme le monument aux Parisiens morts en 1914-18), nom de rues.

2.2. Comment échapper au patrimoine alibi et placebo ?

Nous considérons que la patrimonialisation (en tant que *mise en présence du passé en tant que passé pour l'avenir*) peut être un facteur de résilience (de reviviscence et de réconciliation) après un événement douloureux.

Tout dépend bien sûr de l'événement subi et du type de souffrance ou de peur qu'il a engendrée et du type de revendication qu'il peut enclencher.

La distinction patrimoniale, pour atteindre une efficacité résiliante, exige de satisfaire à certaines conditions. Cinq conditions *sine qua non* :

- mise en perspective grâce à un « cadre de narration » contextualisant et problématisant (pas seulement une collection d'artefacts ou de témoignages)
- respect de l'histoire et de sa complexité (histoire savante)
- démarche rationnelle et non-émotionnelle (l'acte de mémoire doit être, comme l'a écrit Marc Bloch, « remis à la raison (Bloch 1969) »)
- accessibilité assurée par une stratégie didactique adéquate impliquant la prise en compte du groupe social concerné en l'associant au processus
- volonté politique d'opérer des choix.

L'écueil habituel est le patrimoine-alibi, le patrimoine de la « bonne conscience » qui ne permet que des « guérisons illusoire » et des effets placebo. Prenons l'exemple de la patrimonialisation du pasteur Martin Luther King et de son combat anti-raciste. Certes, il était commémoré depuis longtemps dans le quartier de sa ville natale, à Atlanta. Mais un pas supplémentaire dans son intégration dans la mémoire collective a été réalisé lorsque le 2 novembre 1983, malgré l'opposition du président Reagan, est institué comme jour férié fédéral le *Martin Luther King Day* autour du 15 janvier (sa date-anniversaire). Le stade ultime de la

reconnaissance patrimoniale a été l'érection d'un mémorial à sa mémoire, en 2011, dans l'espace consacré qu'est le National Mall à Washington DC. Luther King est le premier afro-américain à recevoir un tel hommage de la Nation. Pour autant, est-ce que ce geste a permis l'atténuation de la discrimination « réelle » à l'égard des Noirs aux Etats-Unis ? La mort de George Floyd, le 25 mai 2020, à Minneapolis, et l'émoi qu'elle a provoqué soulignent combien les Afro-Américains se sentent encore insuffisamment intégrés dans la communauté nationale. En témoigne le fait que dans l'Etat du Mississippi, par exemple, le King Day soit associé avec l'anniversaire de Robert E. Lee, un général symbole de la cause confédérée, esclavagiste et suprématiste blanc. Sa statue a failli être déboulonnée à Charlottesville, en 2017, ce qui a provoqué manifestations et contre-manifestations qui ont abouti à la mort d'une jeune femme. Une vague de débouloonnages et de vandalismes a eu lieu à ce moment, aux Etats-Unis mais dans tout l'Occident.

On voit que la patrimonialisation n'est pas toujours susceptible de remplir la mission de pacification qu'on lui prête si une dynamique de consensus n'est pas enclenchée et si le politique ne prend pas le relais. Michael Lapsley considère que la Commission *Vérité et Réconciliation* mise en place avec l'avènement de Mandela n'a pas tenu les promesses qu'elle a suscitées : « L'erreur, en Afrique du Sud, a été de croire que la Commission était une fin, alors qu'en réalité, c'était juste le commencement (Lapsley, 2015). » On pourrait prendre pour exemple le pont de Mostar en Bosnie-Herzégovine, détruit en 1993 par les Croates pour bloquer les Bosniaques. Malgré sa reconstruction (2004) et sa labellisation par l'UNESCO, ce pont n'a pas réussi à recréer du lien entre les deux parties de la ville et les communautés (catholiques et musulmanes) séparées par la rivière. La patrimonialisation peut tout autant réunir que diviser et entretenir la conflictualité des mémoires. La patrimonialisation peut même être un point de cristallisation des conflits, comme c'est toujours le cas à Hébron, en Palestine. La mémoire peut guérir, mais elle peut aussi désunir et meurtrir.

Pour illustrer notre propos, deux exemples contemporains peuvent être analysés brièvement. Les deux relèvent d'un événement se situant dans le moyen terme : décolonisation et désindustrialisation. Le premier concerne une revendication essentiellement morale et politique (même si elle passe par le truchement d'un objet), le deuxième concerne la manière de gérer (socialement, économiquement et urbanistiquement) le phénomène très concret de la déprise industrielle, que nous abordons à travers la transformation d'un lieu minier emblématique.

2.3. La Restitution des biens culturels comme réparation

Depuis quelques années, le patrimoine est devenu un enjeu géopolitique : source de conflictualité (entre des communautés, des pays et des religions) ; cible de la violence terroriste ; instrument de rééquilibrage culturel international ; outil de réappropriation identitaire et de réparation historique. L'historien Pierre Nora, inventeur des « lieux de mémoire », avait eu l'intuition de l'émergence de cette sorte de « circularité » entre Patrimoine, Mémoire et Identité qui traduit une ambition revendicative : « On est passé d'un patrimoine hérité à un patrimoine revendiqué, et au besoin fabriqué (Nora, 2011). » L'exemple hyper-médiatisé et mondialisé de la restitution des biens culturels mal acquis pendant la période coloniale illustre cette intuition.

Le phénomène n'est pas nouveau et il s'inscrit dans la longue histoire des « archives trophées », à laquelle le nom de Napoléon 1^{er} est attaché. Tous les pays du monde ont été plus ou moins victimes ou acteurs de ce genre de pratiques de spoliation et de privation. Plus près de nous, on peut signaler le contentieux diplomatique qui existe aujourd'hui entre la France et la Russie concernant le vol des archives françaises commis par l'occupant nazi en 1940, puis par l'URSS en 1945. C'est un capital historique et mémoriel qui a été dérobé à la France et dont elle réclame le retour, mais c'est aussi le témoignage d'un événement tragique (la défaite de 1940, l'occupation, le régime liberticide de Vichy), où se

mêlent la souffrance et la honte, qui est entré, « après des années de secret, de refoulement et de deuil imparfait (Cœuré, 2007-2013) », dans la phase d'historisation et de patrimonialisation.

Concernant l'actuel mouvement de revendication de restitution des biens culturels mal acquis, il s'agit d'objets (objets d'art, objets de culte, corps humains...) qui ont été prélevés (selon des modalités très diverses qui ne relèvent pas toujours du « pillage ») dans le passé par l'Europe sur les peuples qu'elle dominait. Bien sûr, l'enjeu dépasse la question de la « restitution » physique. La dimension symbolique l'emporte. La restitution est regardée comme un moyen de combler la perte (la perte matérielle et identitaire), mais aussi et surtout d'assumer le passé pour envisager un nouvel avenir entre les ex-colonisés et les ex-colonisateurs. L'agir patrimonial jouerait ici pleinement sa mission de résilience.

Nous sommes en présence d'un *désir mondial de patrimoine*, en lien avec la montée en puissance du tourisme, de la mondialisation des comportements et de la revendication identitaire. Le patrimoine peut diviser, mais il peut aussi constituer un élément symbolique de rapprochement, de réconciliation, voire de réparation morale. Ainsi, en 2010, le gouvernement français a rétrocédé 297 manuscrits saisis en Corée par la flotte française, en 1866, et des têtes Maori réclamées par la Nouvelle-Zélande, ce qui a soulevé la protestation des acteurs de la culture et du patrimoine qui brandissent l'arme de l'inaliénabilité et craignent pour la préservation de l'intégralité des collections. Le grand risque serait la multiplication des réclamations et des restitutions « politiques ». La restitution du patrimoine « spolié » est une revendication ancienne, traversée par des enjeux à la fois moraux, juridiques, historiques et diplomatiques comme en témoignent les affaires, toujours en cours, des biens juifs volés par les nazis.

Mais le problème prend de l'ampleur aujourd'hui et interpelle la communauté internationale, et singulièrement l'Europe qui a largement puisé dans le patrimoine des pays colonisés. C'est dire que la restitution d'œuvres d'art, au-delà de la question strictement patrimoniale, est traversée par l'enjeu plus complexe et plus

sensible de la *réparation* d'un passé basé sur un rapport de forces. C'est ce qu'annonçait, il y a fort longtemps, Victor Hugo, en interpellant les Européens sur le cas de la Chine, au moment où, en 1860, les Anglais et les Français envahissaient la résidence d'été de l'Empereur Xianfeng :

« Un jour, deux bandits sont entrés dans le Palais d'été. L'un a pillé, l'autre a incendié. (...) Nous, Européens, nous sommes les civilisés, et pour nous, les Chinois sont les barbares. Voilà ce que la civilisation a fait à la barbarie. Devant l'histoire, l'un des deux bandits s'appellera la France, l'autre s'appellera l'Angleterre. (...) J'espère qu'un jour viendra où la France, délivrée et nettoyée, renverra ce butin à la Chine spoliée ».

Lui a fait écho Aimé Césaire, dans son *Discours sur le colonialisme* en 1950 :

« Eh quoi ? Les Indiens massacrés, le monde musulman vidé de lui-même, le monde chinois pendant un bon siècle, souillé et dénaturé, le monde nègre disqualifié, d'immenses voix à jamais éteintes, des foyers dispersés au vent, tout ce bousillage, l'Humanité réduite au monologue, et vous croyez que tout cela *ne se paie pas* ? »

La restitution rime donc souvent avec réparation, voire indemnisation s'il y a eu spoliation. C'est sur cette base que la France, dans les années 1990, a lancé une vaste opération de reprise historique et mémorielle sur la question des biens juifs spoliés pendant l'occupation nazie, de 1940 à 1944. Cette dynamique est en phase avec un contexte éditorial favorable : en 1995, deux livres à fort retentissement jette une lumière nouvelle sur cette problématique

(Lynn, 1995 ; Feliciano, 1995) et encourage le mouvement. En 1997, gouvernement français prend l'affaire en main et demande à Jean Matteoli, ancien résistant et alors Président du Conseil Economique et Social, de monter une équipe pour « étudier le mode de spoliation des biens juifs qui avaient été saisis tant par l'occupant que par les autorités de Vichy entre 1940 et 1944, d'en évaluer l'ampleur et de localiser ces biens ». En 1999 est mise en place une Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation. Malgré les études historiques approfondies qui ont marqué ce processus de réappropriation d'une histoire douloureuse longtemps déniée, le gouvernement montre une certaine pro-activité. En juin 2017, par exemple, il publie un *vade mecum* intitulé : *Le traitement des biens culturels spoliés* (<https://www.conseildesventes.fr/flipbooks/2017/vademecum-biens-spolies/index.html#p=16>). En 2018, le ministre français de la Culture met en place une nouvelle mission de restitution des biens juifs spoliés. Un rapport important est publié dans la foulée sous la direction de David Zivie (fonctionnaire du ministère de la Culture) : *Biens culturels spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale : une ambition pour rechercher, retrouver, restituer et expliquer* (Zivie, 2018).

C'est dire que le patrimoine culturel est devenu un enjeu à la fois historique, moral, juridique et matériel. Mais il revêt également une dimension géopolitique, provoquant parfois de nouvelles revendications, voire de nouveaux conflits auxquels il convient de trouver une réponse appropriée.

Dans son discours prononcé le mardi 28 novembre 2017 à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso, le président de la République française a relancé cette idée de la culture comme « remède ». Après avoir stigmatisé « les crimes de la colonisation européenne », il s'est engagé en faveur de « restitution du patrimoine africain », considérant qu'« il n'y a pas de justification valable, durable et inconditionnelle » au fait que le patrimoine africain se trouve majoritairement dans « des collections privées et

des musées européens ». Il faut se préparer à cette perspective. Un début de processus a été enclenché avec la restitution par le musée du Quai Branly de 26 œuvres au Bénin.

Si la première ligne de réactions et de revendications se place sous le signe de l'apparente simplicité de l'éthique et de la politique, une salve de questions se présente lorsqu'on s'aventure au-delà du discours et des postures.

Le surgissement de cette revendication laisse parfois à penser que le phénomène est récent. Une question a son importance mais qui est aussi peu traitée que connue : quelle est l'histoire du mouvement revendicatif des peuples colonisés ? Ce mouvement est-il circonscrit à l'Afrique ? Faut-il restituer ? Définitivement ou temporairement ? Que peut-on/doit-on restituer ? Connait-on les itinéraires des objets, les processus par lesquels ils ont été extraits de leur lieu d'origine et leurs modalités d'acquisition ? Comment restituer et à qui, sachant que le système tribal ne coïncide pas forcément avec la structure stato-nationale des pays revendiquant, d'ailleurs héritée de la culture des pays ex-colonisés ? Peut-on envisager un nouveau type de coopération culturelle et muséographie entre l'Europe et les ex-pays colonisés qui ne passe pas forcément par une restitution physique ? Le recours au numérique peut-il permettre des restitutions virtuelles par le biais, par exemple, de musées numériques ? Quelles sont les conditions juridiques, diplomatiques, techniques de ce mouvement de restitution ? Comment former les acteurs culturels des pays à qui les œuvres seront restituées pour préserver l'intégrité des œuvres ? N'y a-t-il pas un risque de dés-universalisation des biens culturels et de nationalisation du patrimoine à des fins identitaristes ?

La non-prise en compte d'une démarche véritablement historique dans ces processus de re-patrimonialisation peut aboutir à des formes de culpabilisation et de moralisation qui desservent la recherche de la « vérité » et entretiennent la conflictualité mémorielle. Nous l'avons montré pour Hiroshima (Belot, 2017) et pour la restitution des biens culturels avec le « syndrome Champollion » (Belot, 2020).

2.4 Le devenir patrimonial des territoires « victimes » de la désindustrialisation

Le deuxième exemple relève d'un tout autre domaine : les territoires victimes de la désindustrialisation et la réinscription du patrimoine industriel dans l'espace urbain et l'imaginaire collectif (Belot & Lamard, 2011).

Les géographes et les urbanistes ont beaucoup travaillé sur les processus de rénovation urbaine. Ils ont été des propagateurs de la notion de « résilience » (Toubin et al., 2012), appliquée tout particulièrement aux territoires *victimes* de la désindustrialisation. La problématique s'est déployée autour de la question de la pollution des sols dans des territoires (dés)industrialisés (Morel Journel et al., 2018) mais aussi à travers l'enjeu de la transformation culturelle de l'héritage bâtiminaire de l'ère industrielle : comment transformer un territoire frappé de déshérence en lieu créatif et comment marier modernité et mémoire ? C'est l'expérience que la ville de Saint-Etienne (Loire, France) a vécue et vit encore (Belot & Rojas, 2018).

Une chanson a fait connaître Saint-Etienne. Elle appartient à son patrimoine et a fait « patrimoine », si l'on peut dire. C'est un enfant du pays, parti à Paris, qui se souvient de la ville de son enfance. Bernard Lavilliers a écrit et chanté « Saint-Etienne »,

*« On n'est pas d'un pays mais on est d'une ville
Où la rue artérielle limite le décor
Les cheminées d'usine hululent à la mort
La lampe du gardien rigole de mon style

La misère écrasant son mégot sur mon cœur
A laissé dans mon sang la trace indélébile
Qui a le même son et la même couleur
Que la suie des crassiers du charbon inutile »*

Cette chanson date de 1974. On sent une révolte contre la domination de l'industrie sur une ville et ses habitants.

Paradoxalement, au même moment, la ville amorce un processus de déprise industrielle. La troisième révolution industrielle est en marche et s'apprête à détruire l'ancien monde. La fermeture des mines et des usines provoque une grande misère sociale. Bernard Lavilliers voyait la souffrance des hommes victimes de l'industrie. Quelques années après sa chanson, ces mêmes hommes sont victimes de la désindustrialisation (chômage, déclassement social, dévitalisation commerciale, bâtiments à l'abandon). La ville doit se réinventer, ou mourir. Une vraie souffrance sociale et identitaire affecte une ville et ses habitants, mais aussi sa région.

Bernard Lavilliers disait à peu près ce que disait l'écrivain Ellysée Reclus (1830-1905) : Saint Etienne est une ville « dont les monuments sont ses usines ». Saint-Etienne (département de la Loire, France) a été, en effet, un haut lieu de l'aventure industrielle et technologique française : premier train à vapeur de l'Europe continentale (conséquence de l'activité minière et de la nécessité d'un désenclavement) ; première exploitation d'une turbine hydraulique (inventé par Benoit Fourneyron, un Stéphanois, ancien de l'École des Mines de Saint-Etienne) ; première bicyclette française est fabriquée à Saint-Étienne, acte fondateur d'une industrie ; invention du « Fusil sans chien idéal » en 1887, car Saint-Etienne fut manufacture royale d'armes... Saint-Etienne est une terre d'invention et d'inventeurs et son identité se confondait avec l'histoire industrielle du monde. C'est à Saint-Etienne qu'est fondée, en 1892, la Fédération des bourses du travail.

L'architecture est imprégnée de cette culture industrielle qui a fait l'objet, très tôt, d'une valorisation patrimoniale à but édificateur et identificatoire. Dès 1861, les industriels de la région créent le Musée de la fabrique qui deviendra Musée des Arts et de l'Industrie en 1889. La désindustrialisation sera vécue comme la négation de cette culture. La rupture a lieu en 1973 quand, le Puits Couriot ferme ses portes. Le symbole de cette identité au cœur de la ville minière est atteint.

Mais sa destruction est évitée. Car un noyau dur d'historiens et de géographes vient de créer un Centre interdisciplinaire d'études

et de recherche sur les structures régionales (1974) à l'université de Saint-Etienne, décide de se mobiliser. Une conjoncture a favorisé la prise de conscience de la nécessité de protéger ce qu'on commence à appeler le « patrimoine industriel ». L'éco-musée du Creusot est créé en 1973. Au CNAM, Maurice Daumas lance dès 1972 un projet de recherche sur la « géographie industrielle de Paris et sa banlieue au 19^e siècle » qu'il va étendre sur toute la France. Préparant la première étude d'ensemble sur « l'archéologie industrielle » (Daumas, 1980), il se rend à Saint-Etienne et dans la Loire pour commencer un travail d'identification des sites et bâtiments à préserver. Dès 1976, une étude est engagée pour orienter le site vers la muséographie. En 1977, le CNRS commence à s'intéresser au patrimoine minier de la Région. En 1989, les travaux débutent, et le musée de la mine ouvre en 1991. L'agir patrimonial est en marche. On voit dans ce cas que la mobilisation de l'expertise académique a joué un rôle fondamental pour transformer en valeur culturelle ce qui n'avait plus de valeur d'usage. Aujourd'hui, le Puits Couriot est le monument le plus emblématique de cette ville. Illuminé la nuit, il est devenu le phosphène de cette ville qui a failli être emportée la vague de désindustrialisation. De la déprise industrielle à la patrimonialisation, de la fermeture du site à l'ouverture du musée), il a fallu 18 ans.

Il faut noter que, dans les années 1960-70, les autorités locales considèrent que l'effacement rapide des traces de l'activité minière est une condition à la redynamisation de l'économie locale. Au début des années 1980, aucun édifice n'est classé, et seulement cinq, tous antérieurs à la Révolution française, sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

L'université de Saint-Etienne a joué un rôle important dans la reconsidération de cet héritage industriel. Notamment le professeur François Thomas, selon lequel Saint-Etienne a littéralement « inventé son patrimoine ».

A partir de 1974 se structure au sein de l'Université un axe de recherche interdisciplinaire qui porte sur un inventaire descriptif des installations minières et son archivage : inventaire

photographique, recension des archives minières, collecte d'entretiens destinés à compléter les sources écrites. Les sociologues, historiens et géographes s'interrogent sur la manière dont les groupes sociaux et les sociétés locales appréhendent les traces de leur passé et comment s'opère leur transmission, ou leur non transmission.

On observe parallèlement une intense activité associative qui vise au maintien de ce patrimoine industriel, autour de la Maison de la Culture (site Le Corbusier) de la ville minière de Firminy (proche de Saint-Etienne). L'échelon politique local va peu à peu s'inscrire dans cette tendance et l'Etat va encourager le mouvement de prise en compte de ce patrimoine. Ainsi, en 1994, une convention est signée entre la Ville et le ministère de la culture.

Une attention est portée non pas seulement au potentiel de réutilisation des bâtiments mais aussi à leur valeur symbolique. C'est le cas de la Teinturerie Gillet, qui est acquise en 1981 par la ville de Saint Etienne, sans projet de réutilisation. Mais on assiste à une vague de réhabilitations en vue d'un ré-usage :

Le lien entre modernité et mémoire est symbolisé par « Le Fil » (2009), salle des musiques actuelles dont le nom et son architecture se réfère à l'identité passée de la ville : la façade côté bar évoque la rubanerie, et le métier à tisser est figuré par la parure métallique extérieure

Ce travail de résilience territorial et social a fait que Saint-Étienne, aujourd'hui, est la seule ville française désignée *Ville créative pour le design* par l'Unesco. Elle est aussi labellisée French Tech / Design Tech. La ville est labellisée *Ville d'art et Histoire*, et 34 monuments sont protégés au titre de monuments historiques. L'université reste plus que jamais fidèle à son passé. Dans ce cas, on peut constater que la prise en compte du patrimoine industriel (d'une partie au moins) a permis la mise en place d'une dynamique urbanistique qui a eu des effets restructurant sur l'identité d'une ville.

3. Conclusion

Si le patrimoine a une vertu de résilience, il faut se demander de quelle souffrance peut-il être le libérateur et de quelle manière il peut l'être ? La souffrance de ce qui a disparu ou ce qui va disparaître ; la souffrance de la mort, de la perte, de la destruction ; la souffrance de l'abandon, de l'indifférence, du mépris. Cette souffrance peut concerner les hommes, les nations, l'environnement (matériel et immatériel), les modes de vie. Elle peut être vécue à l'échelle individuelle ou collective. On peut aussi évoquer la souffrance de la non-reconnaissance de la souffrance passée (la discrimination, la domination coloniale, la perte de territoire ou d'identité, la mort des siens, l'absence...). Sa source principale est le traumatisme dénié non-patrimonialisé et non-assumé. La force résiliente de l'agir patrimonial est justement cette capacité à re-connaître ce qui a fait souffrance pour la dépasser, pour dépasser le passé, pour resynchroniser le temps d'avant et le temps d'après. Le patrimoine est donc un processus de remémoration de la souffrance liée à la disparition, à l'oubli, au mépris, au déni. Il y aurait donc une relation entre la résilience et la « reliance », c'est-à-dire cette possibilité « chronophanique » de relier le passé et le présent pour un avenir meilleur. Renouer avec le passé pour dénouer la souffrance et réinventer l'avenir.

Pour que la patrimonialisation de la mémoire collective de la douleur ou de la perte puisse avoir un effet de « résilience », au sens où on l'a entendu ici, il faut satisfaire à un ensemble de conditions pour que le retour au passé ne soit pas un alibi, une manipulation ou un placebo. Il convient en même temps de ne pas surestimer la capacité de réconciliation et de réparation du patrimoine en lui attribuant des pouvoirs thaumaturgiques. La mise en garde de Jacques Lacan est toujours actuelle : « On ne guérit pas parce qu'on se remémore, mais on se remémore parce que l'on guérit ».

Remerciements

J'exprime ma reconnaissance au professeur Luiz Oosterbeeck qui m'a donné l'idée d'écrire sur cette problématique dans le cadre du séminaire qu'il a organisé avec les étudiants du master Erasmus mundus DYCLAM+. Ce papier s'est nourri des échanges toujours pertinents qui ont agrémenté les cours que j'ai donnés à ces étudiants de la première promotion DYCLAM+ au cours du premier semestre de l'année 2019/2020.

Bibliographie

Altintas G. (2020). La capacité dynamique de résilience : l'aptitude à faire face aux événements perturbateurs du macro-environnement. *Management & Avenir*, 115 (1) : 113-133.

Anaut M. (2005-2008). *La résilience : Surmonter les traumatismes*. Paris, Armand Colin.

Belot R., Martin Ph. (2022). *Patrimoine, Péril et Résilience*. Paris. Maisonneuve&Larose.

Belot R. (2005). Le sort des juifs dans les discours et les pratiques du mouvement Combat. *Les Cahiers de la Shoah* 8 : 179-226.

Belot R. (2013). Temps épistémologique, temps social et conscience historique : les raisons du retard historiographique de l'occupation en France. Eds. Belot R., Bong Ha B., Sook Bae J. *Corée-France : regards croisés sur deux sociétés face à l'occupation étrangère*. Presses de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard : 15-56.

Belot R. (2017). **La patrimonialisation** du pire a-t-elle des vertus véritatives et préventives ? Le Dôme d'Hiroshima comme lieu de *dé-mémoire*. *Ethnologies*, 37 (2) : 3-28.

Belot R. (2018). Heritage abuse and geopolitical disorder at the dawn of the third millennium. *Ethnologies*, 39 (1) : 27-49.

Belot R. (2020). *Le syndrome Champollion*. La mésinterprétation de la statue de Bartholdi au Collège de France comme révélateur de la difficulté à aborder sereinement la question de la restitution des biens culturels. Communication au colloque *L'Europe face à la revendication de la restitution des biens culturels mal acquis*, Saint-Etienne, Université Jean Monnet, 20 janvier 2020.

Belot R., Lamard P. (dir.) (2011). *Image[s] de l'industrie, XIXe et XXe siècles*. Paris, éd. ETAI.

Belot R., Rojas L. (2018). Saint-Etienne, lieu de mémoire de l'industrie française », *Industry & Innovation in Saint-Etienne* (France). Booklet of *The 45th ICOHTEC Symposium, July 2018*, Jean Monnet University: 3-19.

Bloch M. (1969). « Souvenirs de guerre 1914-1915 », *Cahiers des Annales*, 26.

Bogousslavsky J., Tatu L. (2012). *La folie au front. La grande bataille des névroses de guerre (1914-1918)*. Imago.

Cazals R., Loez A. (2012). 14-18. *Vivre et mourir dans les tranchées*. Paris, éd. Tallandier.

Cyrulnik B. (1999). *Un merveilleux malheur*. Paris, Odile Jacob.

Cœuré S. (2007-2013). *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*. Paris, Petite bibliothèque Payot.

Comfort L.K, Boin A., Demchak C. D. (2010). *Designing Resilience: Preparing for Extrem Events*. University of Pittsburgh Press.

Cresti S. (2014). L'elasticità di *resilienza*
Available at:
<https://accademiadellacrusca.it/it/consulenza/lelasticit%C3%A0-di-resilienza/928>

Crocq L. (1999). *Les traumatismes psychologiques de guerre*. Paris, O. Jacob.

Crocq L. (2014). *Les blessés psychiques de la Grande Guerre*. Paris, O. Jacob.

Daumas M. (1980). *L'Archéologie industrielle en France*. R. Laffont, 1980.

Dauphiné A., Provitolo D. (2007). La résilience : un concept pour la gestion des risques. *Annales de géographie*, 654 (2) : 115-125.

Dingeon C. (2011). Répétition, remémoration et commémoration au Rwanda. In Marie-Odile Godard et Philippe Spoljar, *Le Génocide*

des Tutsi au Rwanda : études cliniques, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes.

Fassin D., Rechtman R. (2011). *L'Empire du traumatisme : enquête sur la condition de victime*. Paris, Flammarion.

Feliciano H. (1995). *Le Musée disparu. Enquête sur le pillage des œuvres d'art en France par les nazis*. Paris, Austral.

Foessel, M. (2015). *Le Temps de la consolation*. Paris, Seuil.

Giligan C. (1982). *In a different voice: Psychological Theory and Women's Development*. Harvard University Press.

Greene R.R., Hantman S., Sharabi A., Cohen H. (2012). Holocaust survivors: three waves of resilience research. *J Evid Based Soc Work*. 9(5): 481-497.

Hahusseau S. (2018) *Comment ne plus subir. Se déconditionner de son passé*. Paris, O. Jacob.

Holling C.S. (1973). Resilience and Stability of Ecological Systems. *Annual Review of Ecology and Systematics*, 4 : 1-23.

Juffé M. (2013/4). La résilience : de quoi, à quoi et pour quoi ?. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 72 : 7-11.

Kanimba Misago C. (2009). Commission nationale de lutte contre le génocide. Contexte et perspectives. *Revue d'Histoire de la Shoah*, 190 (1) : 437-450.

Lapsley M. (2015). *Guérir du passé : du combat pour la liberté au travail pour la paix*. Editions de l'Atelier.

Lynn H. N. (1995). *Le Pillage de l'Europe. Les œuvres d'art volées par les nazis*. Paris, Seuil.

Luthar S.S., Cicchetti D., Becker B. (2000). The Construct of Resilience: A Critical Evaluation and Guidelines for Future Work. *Child development*, 71 (3) : 543-562.

Manciaux M. (2001). La résilience. Un regard qui fait vivre. *Études*, 395 (10) : 321-330.

Manciaux M. (2015). Violence subie et résilience : introduction et historique. Claude de Tychev éd., *Violence subie et résilience*. ERES : 9-16.

Manciaux M., Vanistendael S., Lecomte J., Cyrulnik B. (2001). *La résilience : résister et se construire*. Genève, Cahiers Médicaux Sociaux.

Morel Journal C., Gay G., Ferrieux C. (2018). La résilience territoriale comme principe et comme volonté Réflexions à partir de la question de la pollution des sols dans des territoires (dés)industrialisés. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En

ligne], Hors-série 30 | mai 2018, mis en ligne le 15 mai 2018.

Mosse G.L. (1990). *Fallen soldiers: reshaping the memory of the world wars*. New York, Oxford University Press.

Nillus A. (2018). *Généalogie du concept de résilience*. École Normale Supérieure de Lyon. Département Sciences humaines. M1 Histoire de la philosophie (mémoire inédite).

Nora P. (2011). *Présent, nation, mémoire*, Paris, Gallimard.

Roder I. (2019). *Sortir de l'ère victimaire. Pour une nouvelle approche de la Shoah et des crimes de guerre*, Paris, O. Jacob.

Rousseau F. (1999-2003). *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*. Paris, Seuil.

Sémelin J. (2005). *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*. Paris, Seuil.

Tisseron S. (2009). *La résilience*. Paris, Presses Universitaires de France.

Toubin M., Lhomme S., Diab Y., Serre D., Laganier R. (2012). La Résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ?. *Développement durable & territoires*, 3 (1).

Werner, E. E., Bierman, J. M., French, F. E. (1971). *The children of Kauai: A longitudinal study from the prenatal period to age ten*. Honolulu: University of Hawaii Press.

Zivie D. (2018). Des traces subsistent dans des registres... » biens culturels spoliés pendant la seconde guerre mondiale : une ambition pour rechercher, retrouver, restituer et expliquer. [https://www.lootedart.com/web_images/pdf2019/Rapport biens spoliés D. Zivie - version définitive - juillet 2018.pdf](https://www.lootedart.com/web_images/pdf2019/Rapport%20biens%20spoli%C3%A9s%20D.%20Zivie%20-%20version%20d%C3%A9finitive%20-%20juillet%202018.pdf)